

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2008

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 17 juin 2008 à 14 h 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique,
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- Monsieur BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller général d'Ille et Vilaine,
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan,
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Béatrice LE MARRE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Dominique JULAUD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur PAILLOT, Payeur départemental

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 17 Juin 2008

II – CONVENTIONS – CONTRATS – MARCHES PUBLICS

3. Etude de ralentissement des crues

Une étude globale de modélisation du bassin de la Vilaine a été réalisée entre 2004 et 2007 sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV. Elle avait pour principaux objectifs de :

- comprendre les mécanismes de formation et propagation des crues à l'échelle du bassin versant ;
- simuler différents scénarios d'aménagement visant à protéger contre les inondations les secteurs les plus sensibles ;
- mettre en place les outils de modélisation préalables au développement ultérieur d'un modèle de prévision des crues en temps réel.

Cette étude s'est appuyée sur une modélisation pluie/débit du bassin versant, couplée à un modèle hydraulique permettant de décrire les écoulements sur environ 700 km de cours d'eau. Elle est aujourd'hui terminée, et les modèles mathématiques complets ont été transférés à l'IAV et au Service de Prévision des Crues.

L'adaptation du modèle en un outil de prévision des crues en temps réel est en cours. L'objectif est de fournir des prévisions débit/niveau en tous points du modèle hydraulique, et de réaliser des cartographies prévisionnelles de débordement sur les secteurs les plus sensibles. Le projet est mené en partenariat étroit avec le Service de Prévision des Crues. L'outil devrait être opérationnel pour une phase de test à l'automne 2009.

Parmi les scénarii d'aménagement étudiés dans l'étude globale figurait le ralentissement des crues sur les affluents de la Vilaine et de l'Oust. Les objectifs étaient d'une part, de faire une pré-analyse pour vérifier la pertinence d'une telle démarche pour la gestion des crues à l'échelle du bassin, d'autre part, d'identifier les affluents prioritaires sur lesquels une étude plus détaillée de recherche de sites pouvait être lancée.

L'analyse a montré qu'une telle démarche présentait à priori un réel intérêt hydraulique pour la gestion globale des crues sur la Vilaine. Les affluents suivants ont été identifiés comme prioritaires : le Lié, le Lahron, le Ninian et l'Yvel sur l'Oust, le Chevré l'Ille, le Meu et la Seiche sur la Vilaine.

Il est donc proposé de lancer une étude de recherche de site de ralentissement des crues sur les affluents cités ci-dessus, qui se composera des volets suivants : (1) une identification des sites potentiels d'écrêtement sur chaque affluent, (2) une quantification de la capacité d'écrêtement de chaque affluent à l'aide d'un modèle hydraulique construit sur chacun d'entre eux, (3) une analyse de l'impact hydraulique sur les principaux secteurs à enjeux de l'Oust et de la Vilaine ainsi qu'un recensement des enjeux épargnés (**cette étape pourra être réalisée en interne par l'IAV à l'aide du modèle hydraulique en sa possession**), (4) un chiffrage des aménagements et une analyse coûts/bénéfices permettant de conclure sur la pertinence d'une telle démarche pour la gestion globale des inondations sur le bassin de la Vilaine.

Une telle étude est inscrite au programme d'actions du SAGE et s'inscrit parfaitement dans les missions de coordination générale des projets inondation qui ont été confiées à l'IAV.

Le budget est estimé à 300 000 € HT. Nous nous situons au-delà du seuil des 206 000 € HT, l'appel d'offres européens est donc obligatoire. Deux possibilités existent : l'appel d'offres ouvert ou l'appel d'offres restreint. L'approche relative au ralentissement dynamique des crues demandant un niveau d'expertise assez poussé, il est proposé de lancer un appel d'offres restreint, ce qui permettra de sélectionner des candidats ayant des compétences, moyens, références suffisants. Afin de garantir tout de même une concurrence suffisamment large, nous proposons d'admettre un maximum de 6 candidats à présenter une offre.

Nota Bene : le Meu et l'Ille ont déjà fait l'objet d'une telle démarche à l'échelle de leur sous bassin propre, du fait des enjeux importants qui y sont recensés. L'impact global des aménagements retenus sur la Vilaine n'a toutefois pas été étudié. En conséquence, s'il apparaît inutile de refaire sur ces deux sous bassins l'approche complète décrite ci-dessus, il semble important de prendre en compte les conclusions de ces deux études afin de les replacer dans une perspective globale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **décide de lancer cette étude de recherche de site de ralentissement des crues sur le Bassin de la Vilaine, comprenant les 4 étapes présentées et la prise en compte des conclusions des études analogues réalisées sur les 2 sous-bassins du Meu et de l'Ille.**
- **décide de lancer un appel d'offres restreint (sélection de 6 candidats admis à présenter une offre en fonction de leurs compétences, moyens, références).**
- **charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme
Le Président,

Y. MAHE

